

## APPEL A PROJET A DESTINATION D'ARTISTES PLASTICIENS (HORS FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES)

La Ville de Liège et la Fédération Wallonie-Bruxelles proposent, sur le site Vivegnis à Liège, un programme de résidences-ateliers pour les plasticiens travaillant dans le domaine de l'art contemporain.

### SPÉCIFICITÉ DU LIEU

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International (RAVI) sont un lieu de recherche et de professionnalisation pour artistes plasticiens ou/et jeunes diplômés ayant un potentiel de réussite, pour lesquels la résidence peut concourir à une évolution professionnelle. Ainsi, dans un cadre de travail unique, les artistes bénéficient d'un suivi, d'un encadrement en terme de communication et de rencontres avec des professionnels. Ils ont l'opportunité de rencontrer d'autres artistes de Liège, de l'Eurégio et d'ailleurs.

Les résidences/ateliers Vivegnis se situent dans un ancien site industriel, annexe du charbonnage de Batterie, qui se reconvertit en pôle d'art contemporain. Face à lui, les Coteaux de la Citadelle sont le grand parc de la ville (de plus de 80 hectares) classé 3 étoiles au Guide vert Michelin.

De par sa situation, le paysage et le tissu industriel liégeois – passé ou actuel - peuvent éventuellement constituer un des axes de travail des résidents bien que toutes les thématiques soient encouragées.

Enfin, des moments de rencontre avec les publics sont prévus en collaboration avec les artistes. Ils visent à travers des animations pédagogiques, visites d'ateliers, débats, etc. à les sensibiliser à la démarche de création et à modifier leur regard face à leur environnement quotidien.

### STRUCTURE D'ACCUEIL

Elle comprend une structure de gestion comprenant du personnel administratif et technique. Elle prend en charge la médiatisation du projet, la publication des résultats et l'organisation des événements qui jalonnent les séjours.

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International sont composés de 3 appartements de +/- 80m<sup>2</sup> et de 6 ateliers de +/- 100m<sup>2</sup>.

Les artistes en résidence peuvent être amenés à partager un appartement avec un autre résident.

---

## CONDITIONS D'ACCUEIL ET FINANCIÈRES

---

1. mise à disposition d'un logement et d'un espace de travail pour une période déterminée. (généralement 3 mois sauf exception) ;
2. versement d'une bourse de 600 euros mensuels ;
3. mise en relation avec des structures et artistes d'art contemporain liégeois et de l'Eurégio ;
4. promotion du travail des artistes par des supports de communication spécifiques pour chaque activité (site internet, flyers et affiches pour expositions, mailing pour événements ponctuels, publication).

---

## CONDITIONS D'ACCÈS

---

Les RAVI :

- s'adressent aux artistes plasticiens, sans aucune limite d'âge (les étudiants ne sont pas éligibles) ;
- proposent des formules en fonction des besoins des artistes : la durée (généralement 3 mois maximum) de chaque résidence peut être aménagée en fonction du projet proposé ;
- les artistes élaborent un projet et donnent une visibilité à leur démarche (exposition, débat, conférence, visite d'atelier ...)
- la résidence, selon une forme à définir avec le comité artistique, sera documentée par un compte-rendu numérique ;

---

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

---

Un dossier de candidature sera soumis au comité artistique des RAVI, lequel sélectionnera les artistes résidents sur base de la qualité de leur travail et du projet proposé.

Il est demandé de détailler la candidature impérativement et dans cet ordre :

1. le formulaire du dépôt de projet dûment complété (voir document en annexe) ;
2. une note d'intention précisant les thèmes de la recherche et le projet (max. 5000 signes) ;
3. un calendrier de réalisation du projet
4. un curriculum vitae ;
5. un texte de présentation (max. 5000 signes) de la démarche artistique générale ;
6. des visuels d'oeuvres récentes (max. 10), toute publication pouvant éclairer la compréhension du travail et la mention d'un site internet de référence.

Les dossiers qui ne respectent pas ces consignes seront refusés.

**Pour le 13 septembre 2015 minuit (le cachet de la poste faisant foi)**

- par envoi postal à l'Echevinat de la Culture de la Ville de Liège, à l'attention de Fanny Laixhay (coordinatrice), En Feronstrée, 92, B-4000 Liège
- par courriel : [residences.ateliers@liege.be](mailto:residences.ateliers@liege.be) ; les visuels doivent être envoyés par wetransfer.

Les dossiers qui ne respectent pas ces consignes seront refusés.

**Communication de la sélection : novembre 2015**

Pour toute information complémentaire : [residences.ateliers@liege.be](mailto:residences.ateliers@liege.be)